



Séance ordinaire tenue le 6 juin 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville d'Hudson, tenue au Centre communautaire, le 6 juin 2016.

PRÉSENCES

Ron Goldenberg	-	Conseiller / District électoral #2
Nicole Durand	-	Conseiller / District électoral #3
Barbara Robinson	-	Conseiller / District électoral #4 – maire suppléant
Deborah Woodhead	-	Conseiller / District électoral #5
Natalie Best	-	Conseiller / District électoral #6

Jean-Pierre Roy, directeur général
Vincent Maranda, greffier

ABSENCES :

Ed Prévost	-	Maire
Robert Spencer	-	Conseiller / District électoral #1

1. OUVERTURE ET CONFIRMATION DU QUORUM

Le quorum est atteint et le maire suppléant madame Barbara Robinson ouvre la séance à 19h30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR MVH-2015-197

No : R4167-2016

**Suivant la proposition du conseiller Nicole Durand
Dûment appuyée par le conseiller Deborah Woodhead
Il est résolu:**

Que le conseil municipal de la Ville d'Hudson adopte l'ordre du jour du 6 juin 2016 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2016

No: R4168-2016

CONSIDÉRANT que le Conseil a pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2016;

**Pour ce motif
Suivant la proposition du conseiller Natalie Best
Dûment appuyée par le conseiller Nicole Durand
Il est résolu:**

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 2 mai 2016 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. MOT DU MAIRE

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

5.1. Madame Jane Baumeister – 112 Maple

- Mentionne que la carte sur le site web doit être révisée; s'informe de l'implication de la MRC à la politique culturelle.

Les conseillers Natalie Best et Nicole Durand expliquent qu'il y a des fonds disponibles à la MRC pour les programmes culturels des 23 municipalités, raison de leur implication.

5.2. Monsieur Steve Farrell – 86 Butternut



Séance ordinaire tenue le 6 juin 2016

- Demande des détails concernant les ajustements de 2,8 \$ millions aux états financiers de 2014 ainsi que le coût de la vérification; s'informe de la réglementation de l'absentéisme de conseiller.

Le conseiller Ron Goldenberg répond que le trésorier fournira des détails le plus tôt possible. Le greffier Vincent Maranda explique le règlement relativement à l'absence du conseiller.

5.3. **Madame Eva McCartney – 97 Mullan**

- Demande pourquoi les charges des fausses alarmes au règlement no 674 relatif aux alarmes incendies non fondées sont deux fois plus chères qu'à Montréal; s'informe du projet de règlement no 675 concernant les feux de véhicules pour non-résidents; commentaires sur la taille des circonscriptions électorales.

Le directeur général Jean-Pierre Roy demandera au directeur du service des incendies la raison des montants suggérés; le conseiller Nicole Durand répond que les autres municipalités chargent pour ce service (feux de véhicules non-résidents).

5.4. **Monsieur Jim Duff – 147 Charleswood**

- Question concernant les absences (maire et conseiller Spencer); s'informe du montant des frais juridiques à ce jour.

Le directeur général Jean-Pierre Roy répond que le terme peut être prolongé jusqu'à la fin du mandat si l'absence est raison d'une maladie ou s'il y a une bonne raison; le conseiller Ron Goldenberg estime le montant des frais juridiques à 285 000 \$ pour 2015 et 100 000 \$ pour 2016 jusqu'à présent.

5.5. **Madame Mary Jefferies – 66 Selkirk**

- S'informe des heures de la patrouille communautaire, indique qu'on a besoin d'eux de minuit à 4 h les vendredis & samedis.

Le directeur général Jean-Pierre Roy mentionne que 2 patrouilleurs ont été engagés récemment et que durant l'été la patrouille est plus présente jusqu'à minuit.

5.6. **Monsieur Richard Grinnell – 14 Wharf**

- Demande si la patrouille peut publier leur itinéraire; s'informe des coûts du plan stratégique.

Le conseiller Ron Goldenberg répond à la question du plan stratégique et indique que l'information est sur le site internet.

5.7. **Madame Helen Kurgansky – 42 Quarry Point**

- Demande le montant payé à la firme de marketing qui a animé la session du plan stratégique; s'informe de l'embauche d'une personne aux ressources humaines.

Le directeur général Jean-Pierre Roy répond que la résolution qui a été adoptée le mois dernier à cet effet était de 5,000 \$, mais ce montant n'était pas que pour le modérateur et qu'il y a eu plusieurs réunions préparatoires avant la présentation, traduction, etc.

5.8. **Monsieur Bill Nash – 12 Stonecrest**

- (Début incompréhensible) S'informe du projet pour l'Hôtel de Ville et de l'ordre des projets.

Le conseiller Ron Goldenberg répond à ses questions.

5.9. **Monsieur Rodney Birrell – 453 Ridge**

- Demande des explications au sujet des données budgétaires.

Le conseiller Ron Goldenberg explique certains chiffres et s'attaque aux questions concernant les revenus et dépenses de la Ville d'Hudson.

5.10. **Monsieur Daniel Gautier – 52 Côte St-Charles**

- Commentaires concernant la culture.

6. SERVICE DE L'URBANISME

6.1. **37 Quarry Point — agrandissement résidentiel proposé**
MVH-326.1

No : R4169-2016

CONSIDÉRANT QU'une demande a été reçue pour un agrandissement résidentiel proposé au 37 rue Quarry Point;

ATTENDU QUE ce projet est soumis au Comité consultatif d'urbanisme à la demande du Comité de démolition;



Séance ordinaire tenue le 6 juin 2016

ATTENDU QUE les plans démontrent toutes les informations requises et que par agrandissement on entend qu'il est d'enlever le garage attaché existant pour un nouveau qui sera conforme à la réglementation d'urbanisme;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors de sa réunion du 12 mai 2016 a étudié les modifications proposées et qu'il recommande l'approbation de cet agrandissement résidentiel avec la suggestion suivante :

- Le garde-corps destiné à sécuriser la toiture-terrasse serait fait de matériaux nobles dans des lignes et tons sobres et épurés tout en respectant son environnement.

**Pour ce motif,
Suivant la proposition du conseiller Deborah Woodhead
Dûment appuyée par le conseiller Ron Goldenberg
Il est résolu :**

QUE le Conseil municipal approuve le projet sujet à ce que la recommandation du CCU soit suivie et donne l'autorisation à ce que la demande de permis pour l'agrandissement proposé puisse être soumise au service de l'urbanisme avec tous les documents nécessaires à l'émission du permis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2. 37 Quarry Point – déménagement résidentiel
MVH-326

No : R4170-2016

CONSIDÉRANT QU'une demande a été reçue pour un déménagement résidentiel proposé au 37 rue Quarry Point;

CONSIDÉRANT QUE ce projet a été soumis au comité de démolition le 14 avril 2016 et qu'il y a eu une décision unanime d'accorder un permis de démolition sujet à certaines conditions;

CONSIDÉRANT QU'il y a avait une période de 30 jours pour faire appel de cette décision au conseil en écrivant au greffier et aucun appel ne fut reçu.

**Suivant la proposition du conseiller Deborah Woodhead
Dûment appuyée par le conseiller Ron Goldenberg
Il est résolu :**

QUE le conseil est en accord avec le comité de démolition concernant ce projet de délocalisation.

ADOPTÉE

6.3. 71 Maple – nouvelle construction proposée
MVH-400

No : R4171-2016

ATTENDU QU'une demande a été reçue par la Ville d'Hudson pour une nouvelle construction résidentielle située au 71 Maple;

ATTENDU QUE ce projet est soumis au Règlement N° 571 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

ATTENDU QU'une demande de démolition ainsi qu'une proposition préliminaire pour un nouveau projet de construction au 71 Maple ont été présentées et unanimement adoptées à la réunion du CCU du 15 mai 2014;

ATTENDU QUE les plans No 4801 ont été soumis et adoptés à l'unanimité à la réunion du CCU du 15 mai 2014;



Séance ordinaire tenue le 6 juin 2016

ATTENDU QUE le permis de démolition No 2014-00295 a été émis le 18 juillet 2014;

ATTENDU QUE de nouveaux plans de conception architecturale, en date de septembre 2015, ont été soumis pour étude;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme **ne recommande pas** l'approbation des plans tels que soumis pour les raisons suivantes :

- Les plans No 4801 étudiés en mai 2014 cadraient dans l'environnement architectural du quartier;
- La conception moderne du plan de maison proposé, en date de septembre 2015, créerait un préjudice important à l'intégrité architecturale du quartier.

**Pour ce motif,
Suivant la proposition du conseiller Deborah Woodhead
Dûment appuyée par le conseiller Nicole Durand
Il est résolu :**

QUE le Conseil est en accord avec la recommandation proposée par le CCU et que les premiers plans soumis cadraient mieux dans l'environnement architectural du quartier.

VOTES POUR :
Natalie Best
Nicole Durand
Deborah Woodhead

VOTES CONTRE :
Ron Goldenberg
Barbara Robinson

ADOPTÉE

6.4. **98 Cameron – demande de permis de démolition
MVH-416**

No : R4172-2016

ATTENDU QUE la Ville d'Hudson a vendu leur bâtiment municipal situé au 98 Cameron lors d'une vente aux enchères;

ATTENDU QUE la meilleure enchère a été faite par la compagnie 9081-4906 Québec inc.;

ATTENDU QU'avant de terminer la vente l'éventuel nouveau propriétaire désire démolir le bâtiment 98 Cameron en raison d'une crainte pour la sécurité du public;

ATTENDU QU'il est nécessaire de vérifier si le règlement No 652-2015 concernant la démolition s'applique dans ce cas précis;

ATTENDU QU'après des vérifications dans ce règlement concernant la démolition, les bâtiments municipaux ne sont pas assujettis à l'application dudit règlement;

ATTENDU QU'il faut quand même défrayer les coûts du permis;

ATTENDU QUE les frais du permis ainsi que tous les frais afférents à la démolition du bâtiment seront payés par le requérant, c'est-à-dire, Habitation Harmonie, 9127-7939 Québec inc.;

ATTENDU QU'il sera nécessaire de présenter le projet résidentiel au comité consultatif d'urbanisme lorsque les plans seront prêts puisque le terrain est situé dans un secteur de PIIA;

ATTENDU QU'il sera nécessaire au propriétaire d'être conforme à la réglementation d'urbanisme au moment du permis de construction;

**Pour ce motif,
Suivant la proposition du conseiller Deborah Woodhead
Dûment appuyée par le conseiller Nicole Durand
Il est résolu :**



Séance ordinaire tenue le 6 juin 2016

QUE Le Conseil municipal approuve la demande de permis de démolition, puisqu'elle est conforme au Règlement No 652-2015 concernant la démolition et donne l'autorisation à ce que la demande de permis de démolition puisse être soumise au service de l'urbanisme avec tous les documents nécessaires à l'émission du permis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.5. **182 Main – Rénovation majeure proposée**
MVH-401

No : R4173-2016

ATTENDU QU'une demande a été reçue pour des travaux de rénovation majeurs à un immeuble résidentiel au 182 rue Main;

ATTENDU QUE ce projet est soumis au Règlement No 571 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

ATTENDU QUE les plans démontrent toutes les informations requises;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), lors de sa réunion du 12 mai 2016, a étudié la demande de rénovation majeure et recommande l'approbation de la véranda en moustiquaire tel que soumis;

**Pour ce motif,
Suivant la proposition du conseiller Deborah Woodhead
Dûment appuyée par le conseiller Natalie Best
Il est résolu :**

QUE Le Conseil municipal approuve le projet sujet à ce que la recommandation du CCU soit suivie et donne l'autorisation à ce que la demande de permis pour une rénovation majeure proposée puisse être soumise au service de l'urbanisme avec tous les documents nécessaires à l'émission du permis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.6. **518 Main – nouvelle enseigne commerciale proposée**
MVH-402

No : R4174-2016

ATTENDU QU'une demande a été reçue pour installer au mur une nouvelle enseigne commerciale au 518 Main;

ATTENDU QUE ce projet est soumis au Règlement No 571 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors de sa réunion du 12 mai 2016 a étudié le dossier de cette nouvelle enseigne d'affaires et qu'il recommande la nouvelle enseigne d'affaire telle que présentée;

**Pour ce motif,
Suivant la proposition du conseiller Deborah Woodhead
Dûment appuyée par le conseiller Nicole Durand
Il est résolu :**

QUE le Conseil approuve le projet d'enseigne selon la recommandation du CCU et autorise qu'une demande de permis soit soumise au service de l'urbanisme pour le projet d'enseigne tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.7. **839 Main – rénovation majeure par l'addition d'un toit à bâtiment agricole**
MVH-369.1

No : R4175-2016



Séance ordinaire tenue le 6 juin 2016

ATTENDU QU'une étude a été faite de la demande pour l'addition d'un toit à un bâtiment agricole pour le 839 rue Main à la réunion du CCU du 14 avril 2016;

ATTENDU QUE ce projet est soumis au Règlement N° 571 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

ATTENDU QUE de nouveaux dessins annotés et détaillés ont été présentés :

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), lors de sa réunion du 12 mai 2016, a étudié les nouveaux dessins annotés et recommande l'approbation des plans tels que soumis.

**Pour ce motif,
Suivant la proposition du conseiller Deborah Woodhead
Dûment appuyée par le conseiller Nicole Durand
Il est résolu :**

QUE le Conseil municipal approuve le projet sujet à ce que la recommandation du CCU soit suivie et donne l'autorisation à ce que la demande de permis pour une rénovation majeure proposée puisse être soumise au service de l'urbanisme avec tous les documents nécessaires à l'émission du permis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.8. **CIT Abribus
MVH-383**

No : R4176-2016

CONSIDÉRANT QUE CIT Transport Soleil ont fait la demande d'installer un « Abribus » sur le territoire de la Ville d'Hudson et qu'il fut décidé à la séance du conseil de la Ville d'Hudson du 2 mai 2016 d'installer cet « Abribus » à l'intersection de Mount Pleasant et Main Road;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu des suggestions pour un meilleur emplacement dudit « Abribus » et qu'il serait dans l'intérêt public de l'installer à un autre emplacement, soit à l'intersection de Wellesley et Cameron;

**Pour ce motif,
Suivant la proposition du conseiller Nicole Durand
Dûment appuyée par le conseiller Natalie Best
Il est résolu :**

QUE permission soit accordée à CIT Transport Soleil de procéder à l'installation d'un « Abribus » à l'intersection de Mount Pleasant et Main ou à l'intersection de Wellesley et Cameron ou tout autre emplacement environnant tel que déterminé par le Directeur général de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.9. **Robert Spencer – proposition pour l'infraction de clôture
MVH-074.2**

Le conseiller Robert Spencer est absent.

6.10. **Appel d'offres sur invitation auprès de quatre (4) consultants pour la concordance de nos règlements d'urbanisme avec le schéma d'aménagement révisé de la MRC, adjudication du contrat
MVH-361**

No : R4177-2016

ATTENDU QUE nous devons être en concordance avec le schéma d'aménagement révisé ;

ATTENDU QUE nous avons demandé au MAMOT un délai supplémentaire de 9 à 12 mois ;

ATTENDU QU'il faut se préparer pour atteindre notre objectif d'être en concordance;



Séance ordinaire tenue le 6 juin 2016

ATTENDU QUE la Ville d'Hudson a décidé de faire un appel d'offres pour des services professionnels pour la préparation des règlements de concordance;

ATTENDU QUE la décision est d'inviter quatre (4) consultants en urbanisme qui nous offriront leur service;

ATTENDU QUE l'appel d'offres a été lancé le 25 mai 2016 et que les ouvertures de soumissions le 2 juin à 11 h ;

ATTENDU QUE tous les quatre (4) soumissionnaires ont amené une enveloppe avant l'ouverture du 2 juin 2016, 11hrs;

ATTENDU QUE la Ville d'Hudson a utilisé un système de pondération avec des critères d'évaluation et que le comité s'est rencontré et a noté les offres de services reçues;

ATTENDU QUE le conseil Municipal a accepté préalablement les noms des membres de ce comité;

ATTENDU QUE le comité recommande que suite à l'étude des critères de la grille d'évaluation, de la pondération et du pointage final de toutes les offres de services reçu que, la firme l'Atelier Urbain étant celui ayant reçu le plus haut pointage soit le consultant choisi pour effectuer la concordance de nos règlements d'urbanisme avec le schéma d'aménagement révisé de la MRC;

ATTENDU QUE le soumissionnaire retenu a établi un montant forfaitaire pour la réalisation complète du mandat à 14 300 \$ avant taxe;

ATTENDU QUE les crédits budgétaires sont disponibles dans le poste budgétaire 02-610-00-419;

**Pour ce motif,
Suivant la proposition du conseiller Nicole Durand
Dûment appuyée par le conseiller Ron Goldenberg
Il est résolu :**

QUE le conseil municipal octroie le contrat pour la préparation des règlements de concordance de la Ville d'Hudson, selon le devis qui leur a été présenté aux consultants L'Atelier urbain pour un montant de 14 300\$ avant taxes et que, le trésorier certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles la dépense est projetée par le conseil de la Ville d'Hudson. Le certificat du trésorier no 2968 est émis à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6.11. Comité consultatif agricole
MVH-417**

No : R4178-2016

ATTENDU QU'une réunion du comité consultatif agricole s'est tenue le 19 mai 2016;

ATTENDU QUE les sujets discutés lors de la rencontre portaient sur la fiducie foncière, les OGM et les banques de terres;

ATTENDU QUE la fiducie foncière et les banques de terres pourraient être intéressantes pour la Ville d'Hudson;

ATTENDU QU'il est recommandé par le comité consultatif agricole que notre membre ressource effectue des vérifications plus approfondies et revienne au comité à cet effet et demande au conseil un support en ce sens;

**Pour ce motif,
Suivant la proposition du conseiller Natalie Best
Dûment appuyée par le conseiller Ron Goldenberg
Il est résolu :**

QUE Le Conseil municipal approuve le procès-verbal du comité consultatif agricole.



Séance ordinaire tenue le 6 juin 2016

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.12. **Fonctionnaire désigné – règlements d'urbanisme**
MVH-426

No : R4179-2016

CONSIDÉRANT QUE dans les règlements 526 concernant le zonage, 527 concernant les subdivisions, 528 concernant la construction et 529 concernant les permis et certificats, aux termes de l'article 200 de chacun de ces règlements que la gestion et l'application de ces règlements est confiée au fonctionnaire désigné;

CONSIDÉRANT QUE la nomination de ces fonctionnaires désignés est déterminée par résolution du conseil et que le conseil peut aussi nommer un ou plusieurs assistants pour aider ou remplacer le fonctionnaire désigné si nécessaire;

CONSIDÉRANT QU'UN citoyen a fait la demande d'une telle résolution et le conseil désire adopter une résolution ayant pour but de clarifier les rôles des employés de la Ville qui assument ces fonctions;

**Suivant la proposition du conseiller Nicole Durand
Dûment appuyée par le conseiller Deborah Woodhead
Il est résolu :**

QUE madame Nathalie Lavoie, directrice du service de l'urbanisme, monsieur Étienne Lavoie, inspecteur municipal adjoint et monsieur Carl Séguin, inspecteur municipal, sont des employés qui ont, tous et chacun, l'autorité et la juridiction pour la gestion et l'exécution des règlements 526, 527, 528 et 529.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. **TRÉSORERIE**

7.1. **Approbation des déboursés:**
MVH-248.5

No: R4180-2016

CONSIDÉRANT que le Conseil a pris connaissance des déboursés déjà effectués et à effectuer des comptes fournisseurs et des salaires pour la période allant au 31 mai 2016;

**Pour ce motif,
Suivant la proposition du conseiller Ron Goldenberg
Dûment appuyée par le conseiller Nicole Durand
Il est résolu:**

D'APPROUVER les déboursés au 31 mai 2016:

- Comptes payés :	\$561,281.52
- Débits directs :	\$47,728.18
- Chèques annulés:	\$ -1,081.63
- Débits directs annulés:	\$ - 413.09
- Salaires :	\$308,366.72

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2. **Dépôt des indicateurs de gestion 2014**
MVH-023.1

No: R4181-2016

CONSIDÉRANT que les états financiers de 2014 ont été déposés lors de la séance du conseil du 2 mai, 2016 et à ce jour cette information est utilisé pour la préparation des indicateurs de gestion;

CONSIDÉRANT l'Arrêté ministériel du 15 février 2012, découlant de l'article 17.6.1 de la Loi du ministère (L.R.Q., c. M-22-1);

CONSIDÉRANT que tout organisme municipal visé par le présent arrêté doit, avant le 30



Séance ordinaire tenue le 6 juin 2016

juin de l'exercice qui suit celui à l'égard duquel sont appliqués les indicateurs de gestion établis à l'annexe, transmettre au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire un document comportant au moins les résultats constatés à la fin de l'exercice financier visé;

CONSIDÉRANT que le document mentionné doit être déposé lors d'une séance ordinaire du conseil;

CONSIDÉRANT que les indicateurs de gestion ont été transmis par le Trésorier en date du 16 mai 2016 au ministère des Affaires et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

**Suivant la proposition du conseiller Ron Goldenberg
Dûment appuyée par le conseiller Nicole Durand
Il est résolu:**

D'ENTÉRINER le dépôt des indicateurs de gestion 2014 préparé par le trésorier et directeur des finances le tout en conformité de la Loi du ministère.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**7.3. Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses au 30 avril 2016
MVH-076**

No: R4182-2016

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, le trésorier doit déposer deux états comparatifs. Le premier compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant et ceux de l'exercice précédent au cours de la période précédente de celui-ci. Le second compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant;

CONSIDÉRANT QUE le document mentionné doit être déposé lors d'une séance ordinaire du conseil;

**Suivant la proposition du conseiller Ron Goldenberg
Dûment appuyée par le conseiller Deborah Woodhead
Il est résolu:**

QUE le conseil municipal entérine le dépôt des états comparatifs du 30 avril 2016 tel que remis par le trésorier de directeur des finances de la Ville d'Hudson.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**7.4. Liste des taxes municipales – comptes à recevoir
MVH-410**

No: R4183-2016

ATTENDU QUE conformément à la *Loi des cités et villes* (LCV) article 511, après l'expiration des six mois qui suivent la date de l'avis du dépôt du rôle de perception, le trésorier doit dresser un état indiquant les immeubles sur lesquelles les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie;

ATTENDU QUE le conseil a reçu du trésorier un état indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées jusqu'au 31 décembre 2015 conformément à l'article 511 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. c.C19)

ATTENDU QUE le conseil, après avoir pris connaissance de l'état produit par le trésorier, peut ordonner au greffier de vendre ces immeubles à l'enchère publique;

**Suivant la proposition du conseiller Ron Goldenberg
Dûment appuyée par le conseiller Nicole Durand
Il est résolu :**

QUE le conseil va considérer cet état et pourra, à la prochaine réunion du conseil, ordonner au greffier de vendre à l'enchère publique, à une date à être déterminée, les immeubles indiqués à l'état dressé par le trésorier et sur lesquels des taxes imposées n'ont pas été payées au 31 décembre 2015, en tout ou en partie.



Séance ordinaire tenue le 6 juin 2016

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. DIRECTION ET RESSOURCES HUMAINES

8.1. **Nomination du maire suppléant**
MVH-053.1

No : R4184-2016

ATTENDU QUE dans les circonstances de l'absence du maire, le Conseil désire laisser tout le temps nécessaire au retour de monsieur le maire;

ATTENDU QUE dû à cette absence d'une durée indéterminée, il y a lieu de nommer des maires suppléants;

ATTENDU QUE le maire suppléant est Barbara Robinson jusqu'au 30 juin et qu'à partir du 1^{er} juillet le maire suppléant, selon l'ordre des districts, serait Deborah Woodhead;

**Il est proposé par le conseiller Natalie Best
Appuyé par le conseiller Nicole Durand
Et résolu :**

DE NOMMER madame le conseiller Deborah Woodhead au poste de maire suppléant pour une période de 8 mois à partir du 1^{er} juillet 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2. **Bourassa Boyer c. Ville d'Hudson**
MVH-203.1

No: R4185-2016

CONSIDÉRANT QUE Bourassa Boyer a poursuivi la Ville pour honoraires impayés et d'autres frais dans le dossier de la Cour supérieure portant le numéro 760-17-003716-142; (111 244,36\$ tout inclus au mois de décembre 2015);

CONSIDÉRANT QUE la Ville s'est défendue et a produit un rapport d'expert à l'encontre de l'action de Bourassa Boyer dans le dossier; la Ville refusait de payer, car elle pensait, appuyée par son rapport d'expertise que les travaux de Bourassa Boyer n'avaient pas été faits selon les règles de l'art dans une certaine mesure et le pense toujours;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit poursuivre Bourassa Boyer pour avoir gain de cause, ce qui n'a pas été fait à ce jour, et il faudrait que la Ville engage un jury-comptable, des avocats et démontrer la faute de la firme comptable ce qui engendrerait des frais importants et demanderait beaucoup de temps;

CONSIDÉRANT les principes en cause, la Ville ne pourrait justifier dans ce dossier des honoraires supérieurs aux gains réalisables dans une cause complexe avec des preuves difficiles à faire et des allégations de négligence contributive de la Ville de la part des comptables;

CONSIDÉRANT QUE les parties souhaitent régler à l'amiable le dossier, sans admission de quelque nature que ce soit de part et d'autre puisqu'il est dans l'intérêt public de la Ville d'Hudson qu'il en soit ainsi;

CONSIDÉRANT QUE la Ville paiera la somme de 40 000 \$ à Bourassa Boyer de la façon suivante :

- a) 28 743,75\$ (25 000 \$, plus taxes) à titre de paiement d'honoraires;
- b) 11 256,25 \$ à titre de paiement d'intérêt et de remboursement de dépenses;

**Il est proposé par le conseiller Natalie Best
Appuyé par le conseiller Deborah Woodhead
Et résolu :**



Séance ordinaire tenue le 6 juin 2016

D'AUTORISER un paiement de 40 000\$ à Bourassa Boyer et autoriser le greffier et le maire suppléant à signer un document de quittance et transaction pour régler ce dossier hors cour, chaque partie payant ces frais.

Le trésorier certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles la dépense ci-haut mentionnée est projetée au poste budgétaire n° 05-131-10-000. Le certificat du trésorier No 2870 pour 40 000\$ est émis à cet effet.

ADOPTÉE

8.3. **Absence du maire et prolongation du mandat** MVH-371

No: R4186-2016

ATTENDU l'article 317 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités stipule que le conseil peut, lorsqu'un élu fait défaut d'assister aux séances du conseil pendant 90 jours consécutifs, décréter que n'entraîne pas la fin du mandat du membre son défaut d'assister dû à un motif sérieux et hors de son contrôle et ne causant aucun préjudice aux citoyens de la municipalité ou, selon le cas, du district électoral ou du quartier;

ATTENDU QUE monsieur le maire Ed Prévost est absent depuis le 16 mars et que la date de son retour n'est pas connue;

ATTENDU QUE l'absence de monsieur le maire est due à des circonstances hors de son contrôle et que celle-ci est justifiée;

ATTENDU QUE monsieur Prévost a confirmé son intérêt à poursuivre son mandat;

ATTENDU QUE le conseil municipal a repris en main les dossiers de monsieur Prévost ;

ATTENDU QUE les élus ne voient aucun préjudice aux citoyens de la municipalité;

**Suivant la proposition du conseiller Natalie Best
Dûment appuyée par le conseiller Nicole Durand
Il est résolu:**

QUE la Ville d'Hudson se prévale de l'article 317 de la *Loi sur les élections et les référendums* dans les municipalités

QUE le défaut d'assister aux séances du conseil pour monsieur Ed Prévost n'entraîne pas la fin du mandat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4. **Cour municipale régionale – changement de lieu où siège la cour** MVH-422

No: R4187-2016

CONSIDÉRANT l'entente relative à la cour municipale régionale de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE la cour municipale régionale de Vaudreuil-Soulanges (CMR) est située au 2555, rue Dutrisac, local 27 à Vaudreuil-Dorion, J7V 7E6;

CONSIDÉRANT QUE la cour municipale régionale (CMR) déménage le ou vers le 31 décembre 2016 au 280, boulevard Harwood à Vaudreuil-Dorion, J7V 1Y5;

CONSIDÉRANT l'article 24 de la Loi sur les cours municipales qui prévoit que la modification de l'adresse du lieu où siège la cour municipale doit être effectuée par résolution par chaque municipalité membre de l'entente en vue de son approbation par le ministre de la Justice du Québec;

**Pour ces motifs,
Il est proposé par le conseiller Natalie Best
Appuyé par le conseiller Nicole Durand**



Séance ordinaire tenue le 6 juin 2016

Et résolu :

D'APPROUVER le changement d'adresse du lieu où siège la cour municipale régionale de Vaudreuil-Soulanges.

DE TRANSMETTRE copie certifiée de cette résolution à la MRC Vaudreuil-Soulanges au plus tard le 15 août 2016 en vue de son approbation par le ministre de la Justice du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**8.5. Ajustement préliminaire de salaires et avantages de deux cadres
MVH-236.1**

No: R4188-2016

CONSIDÉRANT QU'il a été jugé qu'il y aura un ajustement de salaire et/ou bonis pour 2 directeurs;

CONSIDÉRANT QUE pour la directrice du service de l'urbanisme il y aura un ajustement salarial à 82,500\$ par année avec un bonus de 1 500\$;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cas du directeur des parcs et loisirs, le salaire demeure le même, mais les fonctions de culture et tourisme seront éventuellement transférées et un bonus de 3 000\$ sera accordé pour le surcroît de travail depuis le 8 janvier 2016, aussi à cause de l'efficacité et une amélioration impressionnante du directeur et pour le service depuis plusieurs mois;

CONSIDÉRANT QUE la Ville embauchera un employé temporaire si possible ou pour une plus longue durée si une ressource compatible est disponible en matière de communications, culture et tourisme;

**Suivant la proposition du conseiller Natalie Best
Dûment appuyée par le conseiller Nicole Durand
Il est résolu:**

D'APPROUVER l'augmentation salariale et le bonus de la directrice du service de l'urbanisme et le bonus pour le directeur qui gère actuellement le service des parcs et loisirs et le service de la culture et tourisme.

Le trésorier certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles la dépense ci-haut mentionnée est projetée aux postes budgétaires n^{os} 02-610-00-141 et 02-702-10-141. Le certificat du trésorier No 2971 pour 20 361,50\$ est émis à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**8.6. Comité de relations du travail
MVH-343**

No: R4189-2016

ATTENDU QUE selon la *Loi sur les cités et villes* le Conseil peut nommer des commissions permanentes ou spéciales, composées d'autant de ses membres qu'il juge nécessaires, pour la surveillance de l'administration des divers départements civiques pour lesquels elles sont respectivement nommées, et pour l'administration des affaires qu'il peut, par règlement ou résolution, leur confier;

ATTENDU QUE le Conseil désire nommer un comité de relations de travail qui va étudier toute question ayant trait aux conditions de travail des salariés, discuter de toute question, problème ou litige relatif à celles-ci ou aux relations entre l'employeur et ses employés ainsi que tout autre sujet sur les relations de travail qui lui est soumis;

ATTENDU QU'aucun rapport du comité n'aura effet à moins d'être ratifié ou adopté par le Conseil;

**Il est proposé par le conseiller Natalie Best
Appuyé par le conseiller Deborah Woodhead
Et résolu:**



Séance ordinaire tenue le 6 juin 2016

DE NOMMER un comité de relation de travail et de nommer Nicole Durand et Natalie Best comme membres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**8.7. Embauche d'un coordonnateur de mémoires et ressources humaines
MVH-372**

No: R4190-2016

ATTENDU QU'il fut décidé de créer un poste de coordonnateur des mémoires et des ressources humaines qui comprend notamment les fonctions suivantes:

- Établir et maintenir un système de classement efficace en lien avec la coordination des mémoires dans le bureau de la direction générale et des ressources humaines et veiller à ce que tous les documents pertinents soient classés et archivés en conformité avec le plan de classification.
- Coordonner et planifier les rendez-vous pour la direction générale (avec les directeurs, citoyens, conseillers, départements gouvernementaux, etc.) ainsi que pour la mairie et le conseil municipal et s'assurer de la logistique des événements protocolaires et réguliers en lien avec les affaires de la municipalité.
- Coordonner les appels, préparer la correspondance et des courriels au nom de la direction générale, de la mairie et du conseil de ville et faire les suivis afin d'acquiescer toutes les informations nécessaires provenant de toutes les sources afin de compléter les mémoires et les pièces s'y rattachant.
- Assurer un suivi administratif des dossiers confidentiels d'employés et directeurs, de leurs évaluations, de leurs embauches et contribuer à la juste compilation des avantages sociaux et rémunération des employés. Contribuer à la mise en œuvre et la tenue des comités de relations de travail, de CSST, d'équité en emploi, et tout ce qui a trait à la fonction salariée. Voir à la publication uniforme des avis d'embauche la préparation des documents à remettre aux employés, lorsqu'embauchés. Supporter sous la direction générale le service des ressources humaines composées des directeurs de services dont c'est la fonction d'assurer les ressources humaines de leurs services.

**Il est proposé par le conseiller Natalie Best
Appuyé par le conseiller Nicole Durand
Et résolu :**

D'APPROUVER l'embauche de poste non syndiqué de coordonnateur des mémoires et ressources humaines.

Le trésorier certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles la dépense ci-haut décrite est projetée par le Conseil de la Ville d'Hudson. Le certificat du trésorier No 2930 au poste budgétaire GL 02.130.00.141 est émis à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. TRAVAUX PUBLICS

**9.1. Bellevue – tuyaux et ponceaux
MVH-252.3**

No: R4191-2016

CONSIDÉRANT que le conseil a approuvé les travaux à faire sur les tuyaux et ponceaux à remplacer sur l'avenue Bellevue pour un montant de 5 000\$;

CONSIDÉRANT que, par la suite, le travail est allé en appel d'offres et la meilleure offre a été présentée par Les Entreprises Hans Gruenwaald inc. pour la somme de 5 615\$ plus les taxes applicables;



Séance ordinaire tenue le 6 juin 2016

**Il est proposé par le conseiller Ron Goldenberg
Appuyé par le conseiller Nicole Durand
Et résolu :**

D'APPROUVER la sélection des « entreprises Hans Gruenwald inc. » afin d'effectuer le tuyautage et le remplacement des ponceaux sur Bellevue pour le montant total de 6 445,85\$ taxes incluses.

Le trésorier certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles la dépense ci-haut décrite est projetée par le Conseil de la Ville d'Hudson. Le certificat du trésorier No 2916 pour la somme de 6 445,85\$ au poste budgétaire 02-320-00-520 est émis à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2. Chef d'équipe au service des travaux publics
MVH-001.5

No: R4192-2016

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics est composé d'un directeur, d'un contremaître et de quatre (4) cols bleus;

CONSIDÉRANT QU'afin de permettre au directeur et au contremaître de se concentrer sur les tâches administratives et de permettre de coordonner les travaux de façon efficace, un chef d'équipe permettrait d'alléger les fonctions de supervision et d'améliorer les tâches que les cols bleus doivent accomplir;

CONSIDÉRANT QUE les tâches administratives accordées au poste de chef d'équipe aux travaux publics seront d'une nature et de responsabilités accrues;

CONSIDÉRANT QUE le poste de chef d'équipe sera offert aux cols bleus selon leur ancienneté et expérience;

**Il est proposé par le conseiller Ron Goldenberg
Appuyé par le conseiller Nicole Durand
Et résolu:**

QUE la Ville continue les pourparlers avec le syndicat pour finaliser l'embauche d'un chef d'équipe pour les travaux publics aux conditions déterminées par la Ville, notamment le trésorier et le directeur général. Il est établi que le chef d'équipe a une prime de 1,25\$ l'heure.

Le trésorier certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles la dépense ci-haut décrite est projetée par le Conseil de la Ville d'Hudson. Le certificat du trésorier No 2913 pour la somme de 2 000,00\$ au poste budgétaire 02-320-00-191 est émis à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3. **Embauche d'un col bleu**
MVH-321.2

No: R4193-2016

CONSIDÉRANT QU'un travailleur col-bleu est toujours en congé maladie de longue durée;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'avoir un certain nombre d'employés afin d'offrir un service pour répondre aux attentes des citoyens;

**Il est proposé par le conseiller Ron Goldenberg
Appuyé par le conseiller Nicole Durand
Et résolu:**

D'EMBAUCHER un employé surnuméraire pour le service des travaux publics, pour remplir temporairement le poste 203, « journalier/chauffeur ».



Séance ordinaire tenue le 6 juin 2016

Le trésorier certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles la dépense ci-haut décrite est projetée par le Conseil de la Ville d'Hudson. Le certificat du trésorier No 2970 pour la somme de 30 646,00\$ au poste budgétaire 02-320-00-143 est émis à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.4. **Travaux d'asphalte – asphaltage & rapiéçage**
MVH-099.1

No: R4194-2016

CONSIDÉRANT qu'à chaque année suite à des travaux de réparations de fondations de rues, réparations de fuites, raccordements d'eau ou d'égout, réparation ou remplacement de ponceaux, de trottoirs, des travaux d'asphaltage sont nécessaires;

CONSIDÉRANT QUE malgré la planification de travaux majeurs au plan stratégique tel que présenté par la Ville à l'automne 2015 précisant l'amélioration du réseau routier au cours des prochaines années, il en demeure que chaque année des sections de rues plus petites doivent être réparées ou repavées pour ainsi éviter une détérioration accélérée et/ou réduire les risques de danger;

CONSIDÉRANT que la Ville n'est pas équipée pour faire l'asphaltage et doit donner ce type de travail à l'externe;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public fut lancé par le biais du babillard électronique SEAO (appel d'offres #2016-04/977036). Les soumissions ont été ouvertes publiquement le vendredi 13 mai et évaluées par la suite;

CONSIDÉRANT qu'un montant de 100 000.00\$ fut prévu au budget 2016 (compte g/l 02-320-00-621) pour ce type de travail;

CONSIDÉRANT qu'il est recommandé de choisir le plus bas soumissionnaire après l'analyse des soumissions et la conformité du plus bas soumissionnaire;

Il est proposé par le conseiller Ron Goldenberg
Appuyé par le conseiller Deborah Woodhead
Et résolu:

D'APPROUVER l'octroi du contrat à la firme Pavage E Perreault Inc. qui respecte toutes les conditions de l'appel d'offres et qui a soumis les meilleurs prix unitaires soit de 77 206,86\$.

Le trésorier certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles la dépense ci-haut mentionnée est projetée. Le certificat du trésorier No 2896 pour 77 206,86\$ (G/L no 02-320-00-621) est émis à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.5. **Contrat de déneigement des rues & trottoirs**
MVH-404

NO: R4195-2016

CONSIDÉRANT QUE la Ville ne possède pas les équipements ni le personnel pour effectuer le déneigement des rues et trottoirs;

CONSIDÉRANT QUE le contrat octroyé en 2013 se termine au printemps 2016;

Il est proposé par le conseiller Ron Goldenberg
Appuyé par le conseiller Nicole Durand
Et résolu:

D'AUTORISER le lancement d'un appel d'offres par l'entremise du site SEAO pour un nouveau contrat de déneigement débutant en automne 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Séance ordinaire tenue le 6 juin 2016

10. TRAITEMENT DES EAUX

10.1. Embauche d'un étudiant
MVH-388

No: R4196-2016

CONSIDÉRANT qu'il a été budgété d'embaucher un étudiant durant la période estivale afin de fournir un support au Service des Eaux pour divers travaux et remplacement durant les vacances;

CONSIDÉRANT que des fonds sont disponibles dans le poste budgétaire 02-412-00-146;

CONSIDÉRANT que Mme Valérie Coursol a effectué un stage en notre compagnie du 25 avril au 5 mai 2016;

CONSIDÉRANT que Mme Valérie Coursol a rempli adéquatement les tâches demandées;

CONSIDÉRANT que Mme Valérie Coursol est étudiante en Conduite de procédés de traitement de l'eau;

CONSIDÉRANT que Mme Valérie Coursol est disponible dès le début juin 2016;

**Il est proposé par le conseiller Nicole Durand
Appuyé par le conseiller Ron Goldenberg
Et résolu:**

D'AUTORISER l'embauche de Mme Valérie Coursol pour la période estivale à un taux horaire de 20\$ pour une durée maximale de 10 semaines à 40 heures par semaine.

Le trésorier certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles la dépense ci-haut décrite est projetée. Le certificat du trésorier No 2911 au montant de 8,000.00\$ (poste budgétaire 02.412.00.146) est émis à cet effet.

10.2. **Interdiction d'utilisation de l'eau 2016**
MVH-406

No: R4197-2016

CONSIDÉRANT QUE la ressource en eau est le cœur de la qualité de vie des citoyens de la Ville d'Hudson;

Les citoyens de la Ville d'Hudson sont instruits et se mobilisent pour des causes importantes. Ils sont reconnus pour leur détermination, leur engagement et leur sens du partage. Ils sont cependant peu sensibilisés à la protection de l'eau potable et il revient à la Ville de les sensibiliser et mobiliser davantage;

Les Canadiens sont parmi les plus grands consommateurs d'eau au monde et consomment le double des Européens;

Les Québécois utilisent 150 000 litres d'eau par habitant par an, soit le double des Européens donc environ 410 litres par jour;

Pour le centre-ville d'Hudson, on dépense 457 litres par jour en moyenne et c'est plus de 1200 litres en moyenne par jour pour les usagers de l'eau du secteur Ouest-Alstonvale;

L'arrosage des pelouses peut représenter jusqu'à 50 % de la consommation d'eau potable résidentielle des municipalités et Hudson n'y fait pas exception. Les experts estiment que nous gaspillons plus de la moitié de l'eau que nous utilisons;

La Ville d'Hudson propose une Stratégie d'économie d'eau potable à l'instar de celle du gouvernement du Québec fixée pour 2017 à une réduction de 10% par rapport aux années précédentes de l'eau traitée et distribuée dans nos réseaux d'aqueducs et de 20% en 2018;



Séance ordinaire tenue le 6 juin 2016

Ce résultat sera le fruit des efforts de la Ville et de tous les citoyens. Il peut être atteint sans trop de contraintes, ni sacrifices, mais avec de l'organisation et une bonne stratégie;

Les Hudsoniens peuvent atteindre cet excellent résultat par le cumul de tous les petits gestes posés par chacun des citoyens et des employés municipaux qui, mis bout à bout, permettront une telle performance. « Encore une fois, c'est un travail d'équipe! » pas une contrainte, mais un objet de fierté;

L'eau est une ressource qui coûte plus cher au litre que l'essence et quelque 2,4 milliards de terriens n'ont pas la chance comme les Hudsoniens de bénéficier d'eau en quantité, qualité et esthétique suffisantes comme à Hudson;

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Hudson met en œuvre 5 puits publics d'eau potable sans compter l'exploitation des puits de particuliers individuels et que la ressource en eau est compromise par les défis suivants, notamment:

- L'utilisation abusive et inconsidérée d'eau potable traitée à des fins autres que la consommation humaine.
- La diminution de production du puits Bradbury de près de 50%.
- La vétusté des équipements et des puits municipaux, ainsi que certains procédés et équipements.
- L'obligation de maintenir une réserve suffisante pour l'alimentation en eau des bornes-fontaines en cas d'incendie.

CONSIDÉRANT QUE la Ville entend mettre en œuvre de manière prioritaire les projets suivants dans un horizon de quelques semaines et mois notamment.

- 406-MVH-406: Interdiction d'usage de l'eau, et sensibilisation;
- 406.1-MVH-406.1: Programme de sensibilisation à l'économie d'eau potable;
- 406.2-MVH-406.2: Modification du règlement no 631 sur l'utilisation de l'eau potable;
- 406.3-MVH-406.3: Politique de l'eau, Ville d'Hudson/ Water policy, Town of Hudson;
- 406.4-MVH-406.4: Pamphlet, accroche-portes, affichage et site web, politique de l'eau;
- 406.5-MVH-406.5 : Politique favorisant les mesures d'alimentation en eau non potable. Hydro Québec kit et bassin de rétention de l'eau des toits;
- 406.6-MVH-406.6: Règlement d'emprunt pour l'implantation des compteurs d'eau commercial;
- 406.7-MVH-406.7: Mise en œuvre et réglementation des compteurs d'eau;
- 406.8-MVH-406.8 : Règlement d'emprunt pour l'implantation des compteurs d'eau résidentiel;
- 406.9-MVH-406.9 : Résolution autorisant la mise en œuvre de diverses mesures concernant l'usage de l'eau, la protection de l'eau potable, sa conservation, sa gestion et l'adoption de politique la concernant;
- 406.10-MVH-406.10: Stabilisation de la tarification en eau;
- 406.11-MVH-406.11: Mesure pour gérer les ressources en eau et à court terme, trouver de nouvelles ressources en eau;
- Rencontre avec les responsables du ministère de l'Environnement;
- Rencontre avec des spécialistes en conservation, gestion et recherches en eau;

**Il est proposé par le conseiller Nicole Durand
Appuyé par le conseiller Ron Goldenberg
Et résolu:**



Séance ordinaire tenue le 6 juin 2016

DE RENFORCER L'INTERDICTION de gaspiller l'eau potable pour l'arrosage des pelouses, mais de mettre en oeuvre aussi les mesures précitées pour la qualité de vie, le plus grand bénéficiaire et la sécurité des contribuables de la Ville d'Hudson.

Des crédits d'environ 10 000\$ sont prévus pour sensibiliser la population au défi de la conservation de l'eau, de son usage avisé et de l'atteinte des objectifs de la Ville.

Le trésorier certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles la dépense ci-haut décrite est projetée par le Conseil de la Ville d'Hudson. Le certificat du trésorier N° 2994 au montant de 10,000.00\$ est émis à cet effet au poste budgétaire no 02-412-00-340.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. PARCS & LOISIRS

11.1. Festival de musique d'Hudson et Fête Forraine MVH-225.1

No: R4198-2016

CONSIDÉRANT QUE le Festival de musique d'Hudson et la Fête Forraine sont des événements populaires qui génèrent des revenus supplémentaires pour la Ville et ses commerçants;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire continuer à organiser et apporter son aide à la Fête Forraine en fournissant des matériaux, assurances et le support des employés;

CONSIDÉRANT QUE le FMH ne présentera pas de spectacles au Parc Jack-Layton et exigera moins de travail que dans le passé;

CONSIDÉRANT QUE la Ville ne fait pas partie du comité organisateur du Festival de musique d'Hudson et que les assureurs de la Ville ne peuvent offrir la couverture demandée par les organisateurs, ce sera la responsabilité du FMH d'obtenir la couverture nécessaire et de nommer la Ville d'Hudson comme assuré additionnel et la Ville d'Hudson consentira donc à payer la prime;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite que le Festival de musique d'Hudson ait lieu tel qu'organisé et décrit ci-haut, et la Ville remettra un don de 10,000\$ pour les dépenses liées au Festival de musique d'Hudson, le paiement de la couverture d'assurance et en fournissant l'équipement et la main-d'œuvre que les directeurs de la Ville jugeront suffisante et raisonnable;

CONSIDÉRANT QUE les règles de base pour ces deux événements ont été clarifiées et le conseil désire réitérer son engagement à promouvoir ces deux événements qui permettent aux visiteurs d'apprécier Hudson où l'Art rencontre la Nature et qui est un élément majeur de notre énoncé de mission;

**Suivant la proposition du conseiller Natalie Best
Dûment appuyée par le conseiller Deborah Woodhead
Il est résolu:**

QUE la Ville d'Hudson réitère son appui pour les efforts combinés afin d'organiser ces deux événements tels que décrits ci-haut qui sont axés sur l'art, les artisans, les enfants et la jeunesse.

Le trésorier certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles la dépense ci-haut décrite est projetée. Le certificat du trésorier N° 2995 au montant de 10,000.00\$ est émis à cet effet au poste budgétaire no 02-130-00-423.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.2. **Embauche employé, poste 505** MVH-328.1

No: R4199-2016



Séance ordinaire tenue le 6 juin 2016

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'embaucher un préposé saisonnier au service des Parcs & Loisirs (tel que défini à la convention collective) afin d'accomplir les tâches requises par ce service;

CONSIDÉRANT QUE ce poste est saisonnier et se termine en octobre et sera rémunéré à 17,60 l'heure, le tout tel que stipulé à la convention collective;

**Suivant la proposition du conseiller Nicole Durand
Dûment appuyée par le conseiller Natalie Best
Il est résolu:**

D'EMBAUCHER monsieur Marc-André Primeau comme préposé saisonnier au service des Parcs & Loisirs (poste 505) jusqu'en octobre 2016.

Le trésorier certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles la dépense ci-haut décrite. Le certificat du trésorier N° 2976 au montant de 15,446.40\$ est émis à cet effet au poste budgétaire no 02-701-50-145.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. CULTURE ET TOURISME

12.1. Nouveau site web
MVH-145.1

No: R4200-2016

CONSIDÉRANT QU'à cause de difficultés internes de programmation et de sécurité la Ville d'Hudson doit instaurer une réorganisation majeure et actualiser son site internet;

CONSIDÉRANT QUE la firme « 3ième joueur » a offert une solution globale efficace afin de résoudre les différents problèmes à un coût raisonnable;

**Suivant la proposition du conseiller Natalie Best
Dûment appuyée par le conseiller Ron Goldenberg
Il est résolu:**

D'AUTORISER la dépense reliée à l'actualisation du site internet de la Ville d'Hudson.

Le trésorier certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles la dépense ci-haut décrite. Le certificat du trésorier N° 2631 au montant de 6,150\$ plus taxes est émis à cet effet au poste budgétaire no 02-130-00-452.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.2. **Festivités de la St-Jean-Baptiste**
MVH-414

No: R4201-2016

ATTENDU QUE le 23 juin 2016 se tiendront au Parc Jack Layton, de 18 h à 23 h les festivités de la Fête de la St-Jean Baptiste. Au menu, animation, musique, nourriture et feux d'artifice;

ATTENDU QUE l'entreprise Main Kitchen d'Hudson se chargera de vendre la nourriture et bière sur place;

**It is moved by Councillor Natalie Best
Seconded by Councillor Nicole Durand
And unanimously resolved:**

D'ACCORDER la permission à l'entreprise Main Kitchen de déposer une demande de permis d'alcool pour vente dans le Parc-Jack-Layton, le 23 juin entre 18 h et 23 h.

Le trésorier certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles la dépense ci-haut décrite est projetée par le



Séance ordinaire tenue le 6 juin 2016

Conseil de la Ville d'Hudson. Le certificat du trésorier No 2996 au montant de 5,000.00\$ est émis à cet effet au poste budgétaire no 02-701-60-468.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.3. **Fête du Canada**
MVH-415

No: R4202-2016

ATTENDU QUE la Ville d'Hudson présentera les célébrations de la fête du Canada le 1^{er} juillet 2016 à compter de 15 h à 23 h au Parc Thompson (726 Main). Au menu, animation, musique, jeux gonflables, bouffe, également, si la température le permet, montgolfières et feux d'artifice;

ATTENDU QUE la Légion d'Hudson se chargera de vendre la bière sur place;

ATTENDU QU'une subvention de Patrimoine Canada au montant de 6,500\$ a été accordée pour la tenue ce cet événement;

**Il est proposé par le conseiller Natalie Best
Dûment appuyé par le conseiller Deborah Woodhead
Et résolu :**

D'AUTORISER la Légion d'Hudson de faire les démarches nécessaires afin d'obtenir un permis d'alcool dans le but de faire la vente de boissons alcoolisées au Parc Thompson le 1^{er} juillet 2016 entre 15 h et 23 h.

D'APPROVER la tenue de ces festivités et D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire no 02-701-60-476 pour le montant de 18,500 \$.

Le trésorier certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles la dépense ci-haut décrite est projetée par le Conseil de la Ville d'Hudson. Les certificats du trésorier Nos 2759 et 2983 sont émis à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.4. **École Secondaire Westwood - subvention**
MVH-420

No: R4203- 2016

ATTENDU QUE le 22 juin 2016, plusieurs étudiants de l'école secondaire Westwood obtiendront leurs diplômes;

ATTENDU QU'au cours des dernières années il est devenu une tradition pour la Ville d'Hudson d'accorder deux (2) bourses d'étude de 150\$ aux étudiants méritants;

**Il est proposé par le conseiller Natalie Best
Dûment appuyé par le conseiller Deborah Woodhead
Et résolu :**

D'ACCORDER deux (2) bourses d'études du montant de 150\$ aux étudiants susmentionnés.

Le trésorier certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles la dépense susmentionnée est projetée. Le certificat du trésorier No 2980 au poste budgétaire No 02-702-10-992, au montant de 300\$ a été émis à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.5. **Festival d'auto d'Hudson – fermeture de rue**
MVH-412

No: R4204- 2016



Séance ordinaire tenue le 6 juin 2016

CONSIDÉRANT que le 20 mai 2016, la Ville d'Hudson recevait une demande des organisateurs du festival d'auto d'Hudson de fermer la rue Cameron entre les rues Main et St-Jean de 13 h à 15 h le 9 juillet 2016, pour la durée de l'événement;

CONSIDÉRANT que cette année les organisateurs ont aussi demandé la fermeture additionnelle de la rue Cameron entre les rues Lakeview et St-Jean de 13 h à 15 h pour une course de voiturette à savon. L'accès aux résidents sera maintenu pendant l'événement;

CONSIDÉRANT que l'événement attire de nombreux touristes et des fanatiques de voiture;

**Il est proposé par le conseiller Natalie Best
Dûment appuyé par le conseiller Nicole Durand
Et résolu :**

D'APPROUVER que la rue Cameron soit fermée selon les heures mentionnées ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.6. **Visite des ateliers d'Hudson**
MVH-423

No: R4205-2016

CONSIDÉRANT que cet événement annuel est bien reconnu à Hudson et attire beaucoup de touristes;

CONSIDÉRANT que par les années passées nous avons donné notre appui aux Ateliers d'Hudson et que ce projet est compatible avec l'énoncé de mission de la Ville d'Hudson;

**Il est proposé par le conseiller Natalie Best
Dûment appuyé par le conseiller Nicole Durand
Et résolu :**

QUE le conseil appuie Les Ateliers d'Hudson dans leur publicité et qu'une subvention de 175\$ leur sera versée.

Le trésorier certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles la dépense susmentionnée est projetée. Le certificat du trésorier No 2992 au poste budgétaire No 02-702-10-992, au montant de 175\$ a été émis à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.7. **Arts Hudson – soutien revue locale**
MVH-424

No: R4206-2016

CONSIDÉRANT que la revue Arts est imprimée tous les trois (3) mois et encourage les artistes locaux d'Hudson et attire approximativement 1,000 visiteurs en ligne par semaine ainsi que plusieurs touristes dans la Ville d'Hudson;

**Il est proposé par le conseiller Natalie Best
Dûment appuyé par le conseiller Deborah Woodhead
Et résolu :**

QUE le Conseil appuie la revue d'Arts d'Hudson dans leur campagne publicitaire, une subvention de 200\$ leur est versée, le tout tel qu'il appert à l'énoncé de mission de la Ville d'Hudson.

Le trésorier certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles la dépense susmentionnée. Le certificat du trésorier No 2999 au montant de 200\$, est émis à cet effet au poste budgétaire No 02-702-10-992.



Séance ordinaire tenue le 6 juin 2016

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. SÉCURITÉ PUBLIQUE & SERVICE INCENDIE

13.1. Poste de patrouilleur – création de la fonction de chef d'équipe MVH-006

No: R4207-2016

CONSIDÉRANT QUE le 1^{er} janvier 2014, la municipalité procéda à l'intégration du service de la patrouille avec le service d'incendie sous un seul département, celui de la Sécurité publique;

CONSIDÉRANT cette période de transition passée, le service entame maintenant le prochain chapitre, celui concernant l'instauration d'un horaire hivernal (1^{er} novembre / 30 avril) et estival (1^{er} mai / 31 octobre) visant l'optimisation du personnel durant les périodes les plus achalandées et auprès des organismes communautaires;

CONSIDÉRANT QUE la charge supplémentaire de travail initiée par l'abolition du poste de directeur de la patrouille représentant 35 heures / semaines ajoutées au poste de directeur du service d'incendie représentant 35 heures / semaine, nécessite un support en supervision en permettant au patrouilleur à temps plein de superviser les opérations quotidiennes;

CONSIDÉRANT les tâches administratives accordées au poste de chef d'équipe à la Patrouille seront d'une nature et de responsabilités accrues;

CONSIDÉRANT que le poste de patrouilleur régulier serait attribué à Alexandra Grenier et qu'elle a les compétences nécessaires pour occuper le poste de chef d'équipe au service de la patrouille;

CONSIDÉRANT QUE chaque poste de gestion au service d'incendie est majoré de façon standard de 10% par rang d'officier, et ce, dans la majorité des services incendies au Canada;

**Il est proposé par le conseiller Nicole Durand
Appuyé par le conseiller Ron Goldenberg
Et résolu :**

D'APPROUVER la nomination d'Alexandra Grenier au poste de chef d'équipe au service de la Patrouille selon les conditions déterminées par la Ville, notamment le trésorier et le directeur général, ayant déjà établi qu'il y aura une prime de 1,25\$ l'heure pour un chef d'équipe.

Le trésorier certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles la dépense ci-haut décrite est projetée par le Conseil de la Ville d'Hudson. Le certificat du trésorier No 2910 au montant de 1,600 \$ au poste GL no 02-240-00-142 est émis à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.2. Brigade des sentiers publics MVH-001.4

No: R4208-2016

CONSIDÉRANT QUE le 1^{er} janvier 2014, la municipalité a procédé à l'intégration du service de la patrouille avec le service d'incendie sous un seul département. Cette période de transition passée, le service entame maintenant le prochain chapitre, l'instauration d'un horaire hivernal (1^{er} novembre / 30 avril) et estival (1^{er} mai / 31 octobre), mesure visant l'optimisation du personnel durant les périodes les plus achalandées;

CONSIDÉRANT QUE la période estivale n'est pas loin, nos sentiers pédestres, nos parcs et la plage sont beaucoup plus achalandés sans compter la multitude d'activités se déroulant durant cette période. Afin d'assurer la sécurité et le respect des règlements municipaux applicables, une présence accrue est nécessaire. Pour ce faire, le service de Sécurité publique secteur patrouille doit ajouter 2 postes de patrouilleurs saisonniers, et



Séance ordinaire tenue le 6 juin 2016

ce, durant l'horaire d'été;

CONSIDÉRANT QU'il fut entendu entre l'Union de la Ville d'Hudson et la Direction de la création de ce poste de patrouilleur saisonnier afin de combler la charge de travail, au taux horaire de 17.60\$/h. La procédure est conforme aux règles prévues à la convention collective;

CONSIDÉRANT QUE le service de la patrouille communautaire maintient un service de qualité en respect avec ses obligations diverses, pour la période prévue dans le cadre de l'horaire D'ÉTÉ;

ÉQUIPE OPÉRATIONNELLE - HORAIRE ÉTÉ

- 1 chef d'équipe (Alexandra Grenier);
- 3 patrouilleurs temps partiel (Erik Goudkuil, Adam Petel, poste vacant);
- 3 patrouilleurs saisonniers (Andrée-Anne Mainville, Lindsay Smith, poste vacant).

CONSIDÉRANT QUE les postes vacants seront comblés le plus rapidement possible en respect avec la convention collective de travail de la Ville;

**Il est proposé par le conseiller Nicole Durand
Appuyé par le conseiller Ron Goldenberg
Et résolu:**

D'APPROUVER l'embauche d'un patrouilleur saisonnier et d'adopter l'horaire annuel d'été de l'équipe opérationnelle proposée afin d'assurer un service de qualité et ce, de procurer une sécurité des lieux publics, d'assurer le respect des différents règlements municipaux applicables et ce, dans les sentiers, dans les parcs et autres lieux publics et assurer la patrouille des secteurs résidentiels.

Le trésorier certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles la dépense ci-haut décrite est projetée. Le certificat du trésorier No 2991 au poste GL no 02-240-00-144 est émis à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.3. Project X – Comité Jeunesse La Presqu'île pour la sécurité et le bon ordre dans les rues MVH-411

No: R4209-2016

ATTENDU QUE depuis des années, plusieurs incidents se produisent dans nos parcs, dans nos sentiers tels que méfaits, vandalisme et flânage;

Afin d'atténuer l'impact de ces incidents auprès de l'infrastructure municipale, des mesures furent instaurées telles que luminosité accentuée, installation de caméra, pose de pancarte d'interdictions diverses, mais les incidents persistent;

ATTENDU QU'il existe une proposition du Comité Jeunesse La Presqu'île qui, dans le cadre d'un projet pour adolescent appelé PROJET X, envoie des intervenants du milieu visiter nos lieux publics sporadiquement en présentant diverses activités prévues;

ATTENDU QUE ces activités comprennent l'animation dans les parcs durant la saison estivale qui a pour but d'offrir des activités stimulantes et enrichissantes de jour en jour à ceux qui se retrouvent dans les parcs, tout en prévenant la consommation et le grabuge et aider à développer des passions constructives;

ATTENDU QUE les animateurs du Comité Jeunesse La Presqu'île effectuent de l'animation dans les parcs, réalisée par une équipe d'animateurs à raison d'un (1) à deux (2) soirs par semaine pendant douze (12) semaines et que le service complet serait exécuté sur une période de douze (12) semaines à 36 heures pour le projet 2016 pour la Ville d'Hudson;

ATTENDU QUE le coût du service est et 2 900\$ et que pour la saison 2016, le Comité Jeunesse La Presqu'île, via une subvention provinciale accordée à la municipalité un rabais de 50%, portant le coût de l'offre de service à 1 450\$;



Séance ordinaire tenue le 6 juin 2016

CONSIDÉRANT l'impact positif que peut générer cet organisme communautaire auprès de notre communauté adolescente en effectuant une approche en amont qui s'inscrit dans un cadre de prévention;

**Il est proposé par le conseiller Nicole Durand
Appuyé par le conseiller Natalie Best
Et résolu :**

D'APPROUVER l'adoption et la mise en œuvre du Projet X du Comité Jeunesse de La Presqu'île.

Le trésorier certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles la dépense ci-haut décrite est projetée par le Conseil de la Ville d'Hudson. Le certificat du trésorier No 2981 au montant de 1 724,62 \$ au poste GL 02.240.00.418 est émis à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. RÈGLEMENTS / Avis de motion / Adoption

**14.1. Avis de motion du règlement concernant la division du territoire dans les districts électoraux
MVH-330**

Le conseiller Ron Goldenberg donne avis de motion que lors d'une séance subséquente de ce conseil, le règlement N° 673 concernant la division de la Ville en district électoral sera soumis pour adoption. Le conseiller Ron Goldenberg demande également dispense de lecture dudit règlement.

**14.2. Adoption du premier projet concernant la division des districts électoraux.
MVH-330**

No : R4210-2016

CONSIDÉRANT que selon les dispositions de l'article 9 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2), le nombre de districts électoraux pour la Ville d'Hudson doit être d'au moins 6 et d'au plus 8 ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge opportun et nécessaire de procéder à la division du territoire de la Ville en 6 districts électoraux, de manière à rencontrer les exigences de l'article 12 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2);

ATTENDU QUE le territoire de la Ville d'Hudson est, par le présent règlement, divisé en six (6) districts électoraux, chacun représenté par un conseiller municipal et ces districts sont délimités de façon à assurer un équilibre quant au nombre d'électeurs dans chacun d'eux, et à leur homogénéité socio-économique;

ATTENDU ATTENDU QUE les exigences de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes ont été remplies et que les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement no 673 et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE le greffier dépose le projet de règlement concernant la division du territoire de la Ville en 6 districts, lesquels seront soumis à une consultation publique en conformité à la loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2);

**Il est proposé par le conseiller Ron Goldenberg
Appuyé par le conseiller Natalie Best
Et résolu :**

D'ADOPTER la révision du premier projet de règlement No 673 sous mentionné concernant la division du territoire en district électoral et que la division et le nombre d'électeurs soient mentionnés dans le premier projet (les électeurs ne doivent pas être supérieur ou inférieur à 15% ou 25%, le cas échéant, le quotient obtenu par la division du nombre total d'électeurs dans la ville par le nombre de districts) et qu'il en soit soumis aux procédures de consultation publique conformément avec la loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2);



Séance ordinaire tenue le 6 juin 2016

Division en district

1. Le territoire de la municipalité d'Hudson est, par le présent règlement, divisé en six (6) districts électoraux, tel que décrit et délimité ultérieurement;

Avis aux lecteurs

La description des districts électoraux a été faite sens rétrograde.

L'usage des mots itinéraire, rue, route, côte, pont, rivière, ruisseau, voie ferrée suggèrent la ligne médiane, sauf si mentionné autrement.

L'usage de la ligne arrière d'une voie de circulation veut dire que le district électoral est limité derrière l'adresse faisant face à la voie de circulation mentionnée. Le côté de cette dite route est pointé par un point cardinal.

DISTRICT ÉLECTORAL #1

« Como »

Le district électoral #1 a un total de six cent soixante-neuf (669) électeurs

Débutant du point situé au coin de la rue Main et de la voie ferrée du Canadian Pacific, cette voie ferrée, l'extension de la rue Wallace, la ligne arrière de la rue Wallace (côté nord – incluant la rue Sugarbush), la ligne arrière de la rue Quarry Point (côté nord-ouest), son extension, la limite municipale nord-est, sud-est et sud-ouest, l'extension de la ligne arrière de Como Gardens (côté sud-est), cette ligne arrière, la ligne arrière de la rue Mullan (côté sud-est), son extension et la voie ferrée derrière son point de départ.

DISTRICT ÉLECTORAL #2

« Hudson Est »

Le district électoral #2 a un total de six cent dix-sept (617) électeurs

Débutant du point situé au coin de la rue Main et de la voie ferrée du Canadian Pacific, cette voie ferrée, l'extension de la ligne arrière de la rue Mullan (côté sud-est), cette ligne arrière, la ligne arrière de la rue Como Gardens (côté sud-est), son extension, la limite municipale sud-ouest, l'extension de la ligne arrière de la rue Olympic (côté est), cette ligne arrière (côté est et nord, excluant la rue Thorncrest), la ligne arrière de la rue Cameron (côté sud-est), la rivière Viviry, l'extension de la ligne arrière de la rue McNaughten (côté sud-est), cette ligne arrière, la rue Main direction nord, la ligne arrière la rue Blenkinship (côté nord-ouest incluant la propriété située au 387 rue Main), cette extension et celle de la voie ferrée à son point de départ.

DISTRICT ÉLECTORAL #3

« Hudson Centre »

Le district électoral #3 a un total de cinq cent quatre-vingt-quatorze (594) électeurs

Débutant du point situé au coin de la voie ferrée du Canadian Pacific et l'extension de la ligne arrière de la rue Blenkinship (côté nord-ouest), cette extension et sa ligne arrière, la rue Main du côté sud, la ligne arrière de la rue Blenkinship (côté nord-ouest, excluant la propriété située au 387 rue Main), son extension, la ligne arrière de la rue McNaughten (côté sud-est), la rivière Viviry, la rive nord du lac Pine, la rivière Viviry, l'extension de la rue Hazelwood, la ligne arrière de la rue Selkirk (côté nord-ouest incluant les propriétés situées au 437 rue Ridge et 450 rue Lakeview), la ligne arrière de la rue Park (côté sud-ouest), la ligne arrière de la rue Stephenson (côté nord-ouest), son extension incluant les propriétés situées au 521, 520 et 518 rue Main, la ligne arrière de la rue Reid (côté nord-ouest), la voie ferrée, la limite nord-ouest de la propriété située au 552 Côte-d'Azur, son extension dans la direction nord-est, la limite municipale nord-est, l'extension de la ligne arrière de la rue Quarry Point (côté nord-ouest), cette ligne arrière, la ligne arrière de la rue Wallace (côté nord excluant la rue Sugarbush), l'extension de cette rue et de la voie ferrée à son point de départ.

DISTRICT ÉLECTORAL #4

« Fairhaven »

Le district électoral #4 a un total de six cent soixante-dix-huit (678) électeurs

Débutant d'un point situé au coin de la rivière Viviry et de la ligne arrière de la rue



Séance ordinaire tenue le 6 juin 2016

Cameron (côté sud-est), cette ligne arrière, la ligne arrière de la rue Olympic (côté nord-est incluant la rue Thorncrest), son extension, la limite municipale sud-est et sud-ouest, la ligne arrière de la rue Côte Saint-Charles (côté sud-est), la rivière Viviry, la rive nord du lac Pine et la rivière Viviry jusqu'à son point de départ.

DISTRICT ÉLECTORAL #5
« Heights Est »

Le district électoral #5 a un total de huit cent douze (812) électeurs

Débutant d'un point situé au coin de la rue Stephenson et de la rue Park, la ligne arrière de cette rue (côté sud-ouest), la ligne arrière de la rue Selkirk (côté nord-ouest excluant les propriétés situées aux 450 Lakeview et 437 Ridge), l'extension de la rue Hazelwood, la rivière Viviry, la ligne arrière de la rue Côte St-Charles (côté sud-est), la limite municipale sud-ouest, l'extension de la ligne arrière de la rue Wilshire (côté sud-est), cette ligne arrière (côté sud-est et nord), la ligne arrière de la rue Cambridge (côté est), l'extension dans la direction nord-ouest de la rue Upper Whitlock, la ligne arrière de cette rue (côté sud-ouest), la ligne arrière de la rue Birch Hill (côté sud-est), la ligne arrière de la rue Main (côté sud-ouest), l'extension de la rue Alstonvale, la limite municipale nord-est, l'extension de la limite nord-ouest situé au 552 de la rue Côte-d'Azur, cette limite, la voie ferrée, la ligne arrière de la rue Reid (côté nord-ouest), son extension excluant les propriétés situées aux 518, 520 et 521 de la rue Main et la ligne arrière de la rue Stephenson (côté nord-ouest) jusqu'à son point de départ.

DISTRICT ÉLECTORAL #6
« Hudson Ouest »

Le district électoral #6 a un total de sept cent quatre-vingt-dix-sept (797) électeurs

Débutant du point situé au coin de la rue Main et de la rue Birch Hill, la ligne arrière de cette rue (côté sud-est), la ligne arrière de la rue Upper Whitlock (côté sud-ouest), l'extension de cette rue dans la direction nord-ouest, la ligne arrière de la rue Cambridge (côté est), la ligne arrière de la rue Wilshire (côtés nord et sud-est), son extension, la limite municipale sud-ouest, ouest et nord-est, l'extension de la rue Alstonvale et la ligne arrière de la rue Main (côté sud-ouest) jusqu'à son point de départ.

Le tout se référant au registre du cadastre de Québec, division de Vaudreuil.

2. Ledit règlement entrera en vigueur selon la loi, sujet aux dispositions de la loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2)

**14.3. Adoption – Règlement N° 674 relatif aux alarmes incendie non fondées
MVH-246**

No : R4211-2016

ATTENDU QU'il y a lieu de prévoir un règlement relatif aux alarmes incendies non fondées et améliorer le service à la population et ainsi assurer la mission du Service des incendies d'Hudson qui est d'assurer la protection des personnes et des biens de la collectivité contre les incendies ainsi que tout autre sinistre;

CONSIDÉRANT les objectifs de ce règlement visent à maintenir et augmenter le niveau de vigilance des occupants de bâtiments, d'assurer la disponibilité des effectifs pompiers et de réduire le coût associé aux déplacements inutiles;

ATTENDU QU'avis de motion fut dûment donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 2 mai 2016;

**Il est proposé par le conseiller Ron Goldenberg
Appuyé par le conseiller Nicole Durand
Et résolu :**

QUE le règlement N° 674 concernant les fausses alarmes est par la présente décrété.

14.4. Avis de motion – règlement concernant les tarifs pour les interventions à matière d'incendie de véhicule, sans égard du type de véhicule, appartenant aux non-résidents



Séance ordinaire tenue le 6 juin 2016

MVH-259

Le conseiller Ron Goldenberg donne avis de motion que lors d'une séance subséquente de ce conseil, le règlement un règlement modifiant le règlement No 510 concernant la tarification pour les interventions à matière d'incendie de véhicule, sans égard du type de véhicule, appartenant aux non-résidents, sera soumis pour adoption. Le conseiller Ron Goldenberg demande également dispense de lecture dudit règlement.

15. **AFFAIRES NOUVELLES**

16. **QUESTIONS DES CITOYENS:**

16.1. **Monsieur Bill Nash – 12 Stonecrest**

- S'informe si le montant de 77 000\$ sera dépensé pour les rues de la Ville.

Le Directeur général Jean-Pierre Roy répond qu'il en sera ainsi. Le conseiller Ron Goldenberg ajoute que les travaux devraient débuter à l'automne.

16.2. **Monsieur Frank Hicks – 46 Quarry Point**

- Exprime ses préoccupations concernant le montant à payer à Bourassa Boyer; demande au Conseil de réviser le règlement sur les alarmes incendie.

Le conseiller Ron Goldenberg répond et explique les motifs du règlement à l'amiable

16.3. **Madame Véronique Fischer – 405 Olympic**

- S'informe sur les fuites d'eau et les compteurs d'eau; s'informe sur des questions financières concernant le budget, états financiers, etc.; questionne l'embauche du « coordonnateur des mémoires », se renseigne sur les coûts des embauches ce mois-ci, sont-ils au budget et s'ils contreviennent à la convention collective.

Le conseiller Ron Goldenberg et le trésorier Serge Raymond répondent aux questions.

16.4. **Madame Eva McCartney – 97 Mullan**

- Pour faire suite à la présentation du plan stratégique du mois dernier, s'informe sur le nombre de personnes qui se sont jointes aux 5 comités, demande quand il y aura une consultation publique concernant ce dit plan;

Le conseiller Nicole Durand répond qu'elle a reçu 15 noms et adresses.

16.5. **Monsieur Bill Driver – 104 Elm**

- Demande quand l'indicateur de gestion sera envoyé au MAMOT; demande l'organigramme de la Ville; commentaires à l'égard de l'embauche du consultant pour le plan stratégique.

Le trésorier Serge Raymond répond que le rapport sera envoyé au MAMOT demain matin et qu'il sera disponible sur le site web de la Ville.

16.6. **Madame Helen Kurgansky – 22 Quarry Point**

- Questions concernant le budget pour l'embauche du coordinateur aux ressources humaines; s'informe sur la résolution adoptée plus tôt concernant la restriction d'eau et ses coûts.

Le maire suppléant Barbara Robinson répond qu'il y a plusieurs employés en congé de maladie et que le bureau administratif est en pénurie d'employés. Les fonds seront financés à même le budget actuel.

16.7. **Monsieur Jim Duff – 127 Charleswood**

- S'informe de la situation sur la pénurie d'eau, quel est le danger durant les heures de pointes d'usage; demande s'il y a une solution à long terme.

Le conseiller Nicole Durand se renseignera et le contactera avec une réponse éventuelle. Le conseiller Ron Goldenberg répond qu'il faut trouver de l'eau dans un autre puits.

16.8. **Madame Louise Craig – 127 Charleswood**

- S'informe si l'article 3.17 est appliqué au Maire et au conseiller Robert Spencer? S'informe des dossiers de litige.

Le conseiller Ron Goldenberg répond qu'aucune décision n'a été prise encore concernant le conseiller Rob Spencer. Le conseiller Natalie Best assure que la population est encore très bien représentée à la MRC et au CIT. Le directeur général Jean-Pierre Roy répond que tous les litiges figurent sur le site web de la Ville.

16.9. **Madame Chloé Hutchison – 59 Mount Pleasant**

- S'informe sur divers sujets tels que le plan de conservation, les appels d'offres sur le site SEAO, les règlements de concordance, etc.

Le conseiller Nicole Durand répond aux questions. Le greffier Vincent Maranda redirige



Séance ordinaire tenue le 6 juin 2016

les citoyens vers la directrice de l'urbanisme Nathalie Lavoie pour plus de détails sur l'appel d'offres.

16.10. Monsieur Jamie Nichols – 72 Blenkinship

- S'informe sur les compteurs d'eau dans les secteurs commerciaux de la Ville, est-ce que les clubs de golfs seront inclus?

Le conseiller Ron Goldenberg répond qu'aucune décision n'a été prise concernant quelles entreprises auront des compteurs.

16.11. Monsieur Daniel Gauthier – 52 Côte St-Charles

- Mentionne que le nouveau site web est très lent, demande si quelqu'un sera engagé en culture, l'engagement concernant la politique culturelle.

Le conseiller Natalie Best répond aux questions.

16.12. Madame Véronique Fischer – 405 Olympic

- S'informe sur le plan de conservation, demande si les citoyens seront consultés, s'informe sur sa question posée par courriel sur les pistes cyclables et les évaluations foncières.

Le conseiller Deborah Woodhead répond que le plan de conservation a été préparé par une organisation professionnelle et n'est pas fait par consultation publique. Le plan sera présenté au conseil le 13 juin et les citoyens en seront informés lors de la prochaine séance du conseil.

16.13. Monsieur Peter Robinson – 36 Main Road

- Demande si la Ville a fait un appel d'offres pour la recherche en eau, demande si la Ville peut garantir qu'il y aura de l'eau pour les 10 prochaines années, suggère d'embaucher un responsable des achats pour sauver de l'argent; questionne un chèque de 50 000\$ et est-ce qu'il y a eu un appel d'offres? S'informe sur les critères du contrat de déneigement.

Le conseiller Nicole Durand répond que l'appel d'offres est en préparation, le directeur général Jean-Pierre Roy répond que le chèque était pour les réparations du puits Bradbury et que cet item est allé en appel d'offres 3 fois.

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

No: R4212-2016

Suivant la proposition du conseiller Deborah Woodhead

Dûment appuyée par le conseiller Nicole Durand

Il est résolu :

QUE la présente session du conseil de la Ville d'Hudson soit levée à 22h30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Barbara Robinson
Maire suppléant**

**Diane Duhaime
Greffier adjoint**